



## Protection des animaux: un thème primordial pour la FSP

### Position de la Fédération Suisse de Pêche FSP

A la fin mai, la Fédération Suisse de Pêche FSP a présenté son engagement déterminé en faveur de la protection des animaux en proposant, entre autres, une obligation pour tous les pêcheurs d'obtenir l'attestation de compétences (SaNa). Ci-dessous les questions et les réponses les plus importantes.

#### Pourquoi la Fédération Suisse de Pêche FSP veut-elle renforcer la protection des animaux?

Depuis des décennies, la protection des animaux est un engagement pour chaque pêcheur responsable et donc un thème majeur de la FSP. Bien avant l'introduction de l'attestation de compétences, la FSP avait édicté un code éthique. Pourtant en 2015, la FSP a dû affronter un avalanche de critiques à cause d'une protection des animaux trop faible et la confrontation des enfants à l'acte de tuer un poisson. Nous agissons donc de manière proactive, afin de ne pas nous laisser acculer dos au mur et nous avons donc proposé de renforcer la protection des animaux.

#### Comment sera améliorée la protection des animaux?

Comme chacun le sait, le cours d'introduction pour l'obtention de l'attestation de compétences (SaNa) est passé de 3 à 5 heures. Ainsi la transmission des savoirs sur le comportement adéquat envers les poissons et sur la protection des animaux a été renforcée. L'efficacité pourrait être encore améliorée si chaque pêcheur était détenteur de l'attestation de compétences. Il est évident que cela sera atteint en suivant le cours et en réussissant l'examen.

#### Mais – l'attestation de compétences n'est-elle pas déjà la norme?

Jusqu'à aujourd'hui, l'attestation de compétences pour la pêche n'est obligatoire que lorsque le pêcheur acquiert

un permis de pêche d'une durée de validité d'un mois ou plus longue (quelques exceptions cantonales existent). Sur les approximativement 140'000 pêcheurs de Suisse, environ 110'000 ont obtenu la carte d'attestation de compétences. Nous défendons maintenant une obligation de formation car il n'est guère possible de justifier qu'un pêcheur confirmé doive avoir l'attestation de compétences alors qu'un débutant peut par contre pêcher sans problème sans la carte d'attestation. La protection des animaux ne dépend pas du type de permis.

#### Mais alors, le jeune écolier ne pourra plus aller à la pêche avec son père et s'enthousiasmer pour ce hobby?

Bien sûr qu'il pourra le faire – c'est très simple. Le père, l'oncle ou un camarade doit simplement avoir l'attestation de compétences pour l'accompagner au bord de l'eau, et c'est très bien comme ça. Par ailleurs, cela sera valable non seulement pour les jeunes écoliers, mais également pour les adultes. Nous sommes ainsi responsables du respect envers la nature afin qu'en règle générale plus personne ne puisse lancer sa ligne sans avoir l'attestation de compétences et donc la formation correspondante.

#### La « pêche libre » va-t-elle disparaître?

Non. Le populaire droit de « pêche libre » permet à de larges cercles une première expérience de la pêche. Il doit être conservé. Mais ... un comportement conforme à la protection des animaux et la connaissance des espèces seront aussi exigés pour les pratiquants de la « pêche libre ».

#### Qui est réellement concerné, autrement dit, où se situe le problème?

Aucun pêcheur, qui jusqu'ici a possédé un permis de pêche, n'était concerné par la nouvelle réglementation, il dispo-

se déjà de l'attestation de compétences. Par contre, pour la « pêche libre » ou le permis journalier, il faudrait dorénavant disposer de l'attestation de compétences ou d'un accompagnateur ayant la carte SaNa. Quelques fédérations redoutent qu'à cause de cela l'accès des jeunes à la pêche sera rendu plus difficile et qu'il en résultera aussi une éventuelle chute du nombre de leurs membres. La FSP va prendre en compte ces préoccupations et discuter à nouveau de ce problème avec les fédérations.

#### Les étangs de pêche ou les pêcheries privées devront-ils fermer ?

Non – pour autant que les gestionnaires garantissent un accompagnement spécifique (ils doivent avoir au minimum l'attestation de compétences pour la pêche). Mais cela n'est pas une nouvelle exigence puisque cela est déjà demandé aujourd'hui.

#### Comment sera mise en œuvre l'attestation de compétences obligatoire pour tous?

Nous demandons que ce point soit pris en compte par la Confédération dans la révision actuelle de l'Ordonnance sur la pêche.

#### Toute la FSP soutient-elle cette démarche?

Nous avons envoyé le rapport du groupe de travail « Protection des animaux » lors de la consultation de nos fédérations cantonales. Durant le délai de consultation de 5 semaines, 25 fédérations sur 29 nous ont répondu. Nous avons relancé 3 fois les retardataires afin qu'ils puissent faire usage de leur droit démocratique. Une majorité claire de 80 pourcent de notre base s'est exprimée en faveur de nos propositions. Nous sommes actuellement en discussion avec la minorité.

Kurt Bischof

## Championnat des jeunes pêcheurs: Gratuité de l'attestation de

## de compétences



Action de la FSP et de «Petri Heil»

### Agenda FSP

26.11.2016  
Conférence des présidents FSP  
Schaffhouse

10.06.2017  
Assemblée des délégués de la FSP  
Altendorf SZ

10/11.06.2017  
Championnat Suisse des Jeunes Pêcheurs  
Altendorf SZ

26.08.2017  
Journée Suisse de la Pêche  
Dans toute la Suisse

### Mentions légales

Fédération Suisse de Pêche FSP  
Rédaction/production: Kurt Bischof  
Case postale 141, 6281 Hochdorf  
kurt.bischof@bischofmeier.ch  
Téléphone 041 914 70 10  
Fax 041 914 70 11

 [www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch)

Kurt Bischof

Les 10 et 11 juin 2017 se tiendra le Championnat suisse des jeunes pêcheurs à Altendorf, au bord du lac de Zürich. La Fédération Suisse de Pêche compte sur les fédérations cantonales et leurs sociétés locales pour qu'elles s'activent à constituer des équipes. Il est maintenant temps de se préparer sérieusement à la participation. En ce moment, la constitution des équipes est du devoir de chaque société et la manifestation se doit d'être intégrée à l'agenda 2017 !

#### Manuel du brevet gratuit

La Fédération Suisse de Pêche et l'éditeur «Petri-Heil» ont décidé d'apporter une contribution spéciale pour soutenir la relève des pêcheurs. Tous les participants et participantes à Altendorf recevront gratuitement le manuel du Brevet

du pêcheur sportif, y compris la carte de légitimation pour suivre le cours et passer l'examen de contrôle en vue de l'attestation de compétences (SaNa).

#### Il faut s'activer maintenant

Si les pêcheurs veulent favoriser la relève, ils doivent s'investir dans ce sens. L'alternative aux lamentations c'est d'agir en formant des équipes avec des jeunes enthousiastes. En arrière-fond de ce Championnat des jeunes pêcheurs on trouve la promotion de jeunes talentueux issus de toutes les régions de Suisse. Pour les jeunes pêcheurs, la participation à ce championnat est une opportunité idéale de se mesurer aux autres participants mais aussi de démontrer leurs connaissances et leur habileté.